

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le

19 NOV. 2018

ID : 056-215601626-20181113-DB20181102A-DE



VILLE DE FLOEMEUR  
MORBHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE FLOEMEUR

Séance Publique  
13 novembre 2018

## **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE : DECISION MODIFICATIVE N°1**

### **Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique DAUGES, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

### **Absents excusés avant donné pouvoir :**

David DREGOIRE à Serge LECUYER, Patrick GOUELLO à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Pascaline ALNO, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

**Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN**

*Présents : 26  
Pouvoirs : 07*

DIRECTION DES RESSOURCES

n°02a

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Antoine Goyer

Le maire propose de modifier le budget primitif 2018 de la ville et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires (cf document budgétaire joint). Elles concernent principalement pour le budget principal :

**FONCTIONNEMENT**

Evolution des dépenses

Acquisition de bonnets de bain à la piscine 7 000

Evolution des recettes

Mandats annulés sur exercice antérieur (remboursement de taxes foncières) 44 000  
Attribution de compensation – transfert compétences eaux pluviales -21 000  
Remboursement de dépenses par Lorient Agglomération – transfert compétences EP 21 000  
Taxes aux droits de mutation 80 000  
124 000

**Evolution de l'autofinancement = RN - DN 117 000**

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Etudes faisabilité réseau de chaleur 15 000  
Attribution de compensation en investissement - transfert compétences EP 83 000  
Modules complémentaires progiciels de gestion (marchés publics, numérisation des actes...)  
Abonnement de l'enveloppe consacrée au remplacement de véhicule 33 000  
Schéma directeur jalonnement – transfert de crédits -33 000  
Aménagement piste cyclable Ploemeur-Quéven – crédits complémentaires 70 000  
Fonds de concours pour le Triskell (T1) 100 000  
Participation adhésion à la SPL bois + compléments de crédits 500  
Câblage informatique à l'école Lomener-Kerroch 17 000  
Renouvellement de mobilier à l'école de musique 5 000  
Installation d'un vidéo portier à l'école de musique 4 500

**Total des dépenses d'investissement 317 000**

## RECETTES

	70 000
Participation autres collectivités à l'aménagement de la piste cyclable Ploemeur-Quéven	
Cession foncière au Divit	130 000
Evolution de l'autofinancement	117 000
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>317 000</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 5 Novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal de la ville

*Délibération adoptée à la MAJORITE*

*4 CONTRE (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES) –  
9 ABSTENTIONS (Teaki DUPONT – Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR –  
Daniel LE LORREC – Irène BELLEC – Sylvain BRITEL – Michel LE MESTRALLAN – Thierry LE FLOCH)*

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire